

27 janvier 1988 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le rôle des ambassadeurs dans l'application de la politique étrangère de la France vis-à-vis des pays d'Afrique, Paris, Palais de l'Élysée mercredi 27 janvier 1988.

Messieurs,

- Je suis heureux de vous recevoir. Vous pourrez au cours de ces journées rencontrer, écouter plusieurs responsables de l'Etat mais je ne voulais pas manquer cette occasion de vous recevoir pour énoncer quelques considérations sur votre rôle et sur les enjeux qui intéressent en priorité la France.

- C'est une occasion rare d'avoir là un si grand nombre de représentants de notre pays attachés à des tâches sans doute fort différentes et cependant rassemblés par une même préoccupation : quelle est la situation de la France en Afrique ? Comment réagissent les pays d'Afrique à l'égard de la France ? Comment dessiner les lignes de l'avenir ? Comment aussi parer aux difficultés du moment ?

- Il y a longtemps que personnellement je me suis occupé de ces choses puisque dès les années - je n'ose pas le dire, il y a plus de trente-cinq ans - dès les années 1950, j'ai exercé des responsabilités dans ce domaine de l'outre-mer qui en fait étaient essentiellement consacrées à l'Afrique.

- J'en ai gardé assurément quelques souvenirs précis, quelques lignes de conduite. Nous étions dans la phase, ou nous allions aborder la phase, de la décolonisation. Depuis lors, que d'événements qui n'ont pas infléchi les positions de fond au regard de l'Afrique mais ont créé des situations nouvelles dont il faut tenir, bien entendu, le plus grand compte.

- Une relation qui était une relation de type colonial a vu lui succéder une période où il a fallu que notre administration s'habitue à considérer que la souveraineté des Etats africains était le début de toute réflexion, qu'il fallait y conformer les usages et les moeurs en même temps que le langage. Ce temps est lointain et ceux qui sont devant moi ont eux, acquis, obtenu des responsabilités, sauf peut-être pour certains d'entre eux dans leurs premières années d'exercice, dans le -cadre de la situation que nous connaissons aujourd'hui. Ils n'ont donc pas eu de peine à s'adapter. Souvent, ils ont eu d'autres expériences dans d'autres régions du monde. Vous savez l'importance que l'Afrique représente pour la France. Cette importance se mesure aisément puisque notre langue est la langue véhiculaire du plus grand nombre de ces Etats, puisqu'un certain nombre d'Etats qui n'étaient pas de langue française, ont été appelés à s'agréger ce qui fut une entité franco-africaine et que nous exerçons une indéniable attraction sur les pays lusophones, hispanophones, parfois même anglophones, ce qui nous confère une autorité morale, parfois politique, dont nous devons être dignes. Cela nous confère aussi des charges, généralement les choses se tiennent, et ces charges ne sont pas minces. Mais il est certain que la manière dont la France est accueillie, reçue et comprise en Afrique est un élément parmi les plus importants de ce que l'on pourrait appeler le rayonnement de la France dans le monde. Vous devez donc mesurer l'importance de votre rôle.

Il existe des problèmes de caractère général fort difficiles à démêler et à résoudre. Je pense en particulier à l'endettement, aux relations si contrastées des pays dits du Nord et des pays dits du

Sud, à l'effort considérable de la France en soi, mais aussi par comparaison avec ceux des autres grands pays industriels. Nous le constatons, lorsque nous étions à Venise lors du dernier Sommet des grands pays industriels, - vous le savez, nous sommes sept, plus la présence de la Communauté européenne, donc huit participants - lorsque nous avons fait le compte des aides qui ne représentent bien entendu qu'une forme de la politique menée dans ces pays - mais enfin c'est une référence intéressante - nous avons constaté que la France continuait avec plus ou moins de difficultés à tenter de se rapprocher des 0,7 % du produit intérieur brut recommandé par les institutions internationales, que nous parvenions aux abords de 0,55 % compte non tenu de nos territoires et départements d'outre-mer, que l'Allemagne et le Canada n'étaient pas si loin de nous mais que les Etats-Unis d'Amérique et le Japon n'atteignaient pas 0,25 %. L'effort de ces deux derniers pays serait-il comparable au nôtre, déjà une large part du problème tel que je viens de le définir serait résolue. C'est dire aussi l'importance du problème de l'endettement qui trouvera sa solution de lui-même, mais dans des mauvaises conditions, si les grands pays responsables n'ont pas l'audace de se concerter avec les pays endettés pour envisager une manière de le régler. On vient de le voir très récemment par les dispositions prises par un certain nombre des plus grandes banques américaines et il faut le dire cet endettement frappe surtout les pays d'Afrique qui d'une manière générale n'ont pas le ressort, la capacité d'organisation et souvent, pas toujours, les moyens naturels de renverser la tendance.

- J'imagine votre situation, messieurs, lorsque vous vous trouvez face aux dirigeants de ces pays. Vous pouvez vous targuer de l'important effort de coopération qu'accomplit la France et de toutes les formes d'aides ou de concours publics et privés qu'il revêt. Et cependant, vous vous trouvez toujours, en raison de ce que je viens de dire, au dessous des besoins, de telle sorte que la France à la fois apparaît comme le pays le plus proche, le plus compréhensif, finalement le plus amical, le plus courageux mais en même temps, en raison même de cette situation que j'appellerai privilégiée, objet plus que les autres de revendications. Donc, je vous le répète, je ne pense pas que votre tâche soit des plus aisées, façon de s'exprimer.\

Vous avez affaire à quelques problèmes régionaux d'une grande ampleur. Je pense en particulier aux pays qui ont à traiter des problèmes raciaux, de ségrégation en Afrique australe, cause qui enflamme aisément les pays d'Afrique plus lointains. Les paroles ne sont pas toujours exactement accordées au véritable sentiment, mais les attitudes diplomatiques dans les enceintes internationales se rejoignent. La France doit veiller à rester en harmonie avec les pays d'Afrique. Elle doit veiller à ne jamais faillir au rôle qui est le sien, sur le plan de la morale internationale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du refus de toutes formes d'apartheid, ou procédés du même type.\

Vous avez l'affaire du Tchad. Elle s'est déroulée, jusqu'alors, conformément à ce que l'on pouvait penser au début de la reprise des combats. La Libye a constamment entrepris au cours de ces quinze dernières années, une série d'offensives pour tenter soit d'occuper, soit de contrôler le Tchad. La dernière offensive conséquente date de 1983. Il y en avait déjà eu une en 1981, qui était le résultat des années précédentes. Que ce soit en 1983 ou en 1987, nos objectifs ont été constants, le premier étant de sauvegarder autant qu'il était possible l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité du Tchad - sauvegarder ou restaurer - et le deuxième, de ne pas lancer la France dans une guerre qui serait vite apparue ou qui aurait été dénoncée très rapidement comme une guerre du type colonial.

- Au total, sur ces quatre années, on a pu constater le retour à l'unité de ce pays, l'affirmation de l'Etat et du gouvernement légitime, la fin - à l'heure où je m'exprime - des luttes intestines, du moins celles qui pouvaient représenter une certaine ampleur. Encore qu'il faille rester sur le qui-vive, ce qui explique la présence de soldats français. Malgré tout, la France ne s'est pas engagée dans cette guerre. Elle a assuré la sécurité. Elle a permis l'instauration d'un Etat central. Elle a financé les équipements. On peut penser qu'au point où nous en sommes, la politique engagée a abouti, comme nous l'avions voulu. La situation n'en reste pas moins instable. Et vous mesurez, vous, ambassadeurs dans des régions voisines, l'importance de ce débat. Car indiscutablement, une nouvelle offensive libyenne réussissant, c'est l'ensemble des pays d'Afrique noire du

voisinage qui aurait été ébranlé, avec des répercussions beaucoup plus lointaines, ne serait-ce que psychologiques. Nous devons faire en sorte que cela ne se produise pas, tout en veillant à ne pas engager notre pays imprudemment là où il n'a pas à l'être.\

Vous avez les problèmes propres au Sahara occidental. Notre politique cherche un point d'équilibre, je crois qu'on l'a trouvé, c'est-à-dire la défense des principes du droit international dont nous avons été nous-mêmes porteurs. L'accession à l'indépendance a provoqué mille et une querelles, surtout dans la délimitation des frontières. Et lorsqu'a été arrêté le principe, à savoir que les frontières coloniales dureraient et formeraient vraiment les frontières des nouveaux Etats, c'était une solution sage, car elle a évité l'éclatement de la plupart des pays en question. Donc, le principe reste celui-là, les populations, s'il y a contestation, doivent être consultées. Le principe initial, c'est que chacun des nouveaux Etats épouse les formes qu'il a reçues de la période coloniale. Vous savez fort bien que d'autres pays voisins s'intéressent de près - j'allais dire de très près - à l'évolution de cette situation. Et dans la pratique, une fois dessiné le principe, il a fait que mon prédécesseur `Valéry Giscard d'Estaing` et moi-même avons écrit ou dit - notamment au Roi du Maroc - que la France resterait fidèle aux principes que je viens de rappeler, et inciterait à procéder au cheminement démocratique par l'expression libre et contrôlée internationalement des populations en question.

- D'autres décisions subséquentes ont été prises, notamment par l'Organisation de l'unité africaine. On nous a souvent demandé si nous penchions d'un côté ou de l'autre, nous nous en sommes abstenus, ce n'est pas notre affaire. La mise en application et les procédures subalternes - subalterne pris dans son sens exact - pour parvenir à l'accord nécessaire, l'OUA, les Nations unies s'en sont préoccupées. Nous ne varions pas : le droit est le droit, la pratique des choses ne relève pas de notre autorité.

- Je pourrais continuer ainsi. J'aurais pu préciser pour le Tchad que les problèmes de la bande d'Aozou s'étaient posés à nous en termes aigus, vous l'imaginez bien. Là aussi, nous nous reportons à la définition que je viens de rappeler. Les frontières coloniales comportaient la bande d'Aozou comme territoire du Tchad. C'est un héritage colonial. C'est vrai aussi qu'un procès s'était engagé sur le -plan international au cours des années d'avant guerre qui n'avait pu trouver sa conclusion à cause du déclenchement de la deuxième guerre, mais qui avait abouti à une esquisse d'accords dont se prévaut la partie adverse. C'est un débat qui nous semble devoir relever de l'arbitrage international. C'est en tout cas ce que nous avons conseillé aux antagonistes.

- On a le droit de s'inquiéter du devenir de l'Afrique, pour les raisons que je vous ai dites : situation de sous-équipement, misère, famine. Rares sont les pays qui disposent de l'autosuffisance alimentaire. Mais enfin les situations sont très différentes, selon que l'on s'intéresse aux pays de l'Afrique du Nord, du Maghreb, même à l'intérieur de l'Afrique centrale, de l'Afrique noire, on ne peut souvent pas comparer les situations particulières.

- Il n'empêche que les lignes de force que je viens d'esquisser prévalent, et que vous devez, chaque fois, les aborder en sachant quelles sont les intentions de la France. Bien entendu, les ministres compétents s'en chargent et vous recevez les instructions utiles. Mais puisque nous avons l'occasion d'en parler, j'en profite pour vous les rappeler.\

Cette attraction de la France - et j'en aurai fini -, elle m'apparaît, notamment, dans l'évolution de l'Afrique australe. Nous avons pu la constater dans les évolutions tunisiennes. Nous avons des relations fortes, aussi bien avec le Maroc, qu'avec l'Algérie. Les pays d'Afrique noire restent très proches et l'on voit certains d'entre eux qui n'étaient pas de l'héritage français, se rapprocher de nous pour échapper, soit à la compétition des empires, soit aux zones d'influence où on voudrait les cantonner. L'une des positions fortes de la France tient, précisément, à cela. C'est que nous ne représentons pas ou plus, dans l'esprit de nos partenaires, une puissance impériale ou bien impérialiste, que nous ne sommes plus, ou nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être un pays protecteur, dans le sens des protectorats d'antan.

- Nous avons avec un certain nombre de ces pays des traités de coopération militaire en nombre limité qui entraînent un certain nombre d'obligations de la part de la France, obligations qui ont joué quelquefois. Ce ne sont pas celles-là qui ont joué dans l'affaire du Tchad car précisément

joue quelquefois. Ce ne sont pas ces-là qui ont joué dans l'affaire du Tchad car précisément nous n'avons plus d'accord de défense avec le Tchad. Ca, c'est l'éternel paradoxe de l'histoire ! C'est pourtant celui qui nous a le plus engagé parce que l'appréciation des intérêts politiques de la France et de ses amis dans le monde reste libre, ouverte, souple. Il faut se référer toujours aux grands schémas et adapter les décisions particulières à ces schémas.\

Je crois vraiment que vous êtes en mesure d'expliquer à nos amis africains que la France fait beaucoup, qu'elle ne peut pas faire tout. Que pour ce qui concerne sa responsabilité propre, elle en fait plus que ce à quoi elle serait tenue. Que pour ce qui concerne la défaillance des pays industriels dans le monde, elle ne peut se substituer aux autres.

- Souvent la confusion se fait. On se retourne vers nous, parce qu'on sait que nous sommes plus disponibles et ouverts, en constatant à la fois les effets de la spéculation, les effets des marchés et des matières premières, les incroyables variations qui interdisent désormais à tout plan d'équipement, d'investissement, d'aller jusqu'à son terme. Mais cela est une donnée internationale dont la France n'est pas maîtresse. Nous ne manquons jamais une occasion de développer les thèmes que je viens de vous exposer et quelques autres dans toutes les enceintes, sur toutes les tribunes internationales. J'ai moi-même développé, et je n'étais pas le premier, la thématique désarmement - développement dont on pourrait attendre beaucoup. Mais la réalité s'est révélée différente mais c'est tout de même un thème auquel nous tenons. Nous sommes prêts pour ce qui nous concerne.

- Nous avons défendu au Fonds monétaire international un certain nombre de pays qui risquaient d'être écrasés par des obligations financières trop strictes. Elles doivent l'être, mais si elles doivent se traduire par la misère des populations qui voient se multiplier le prix des denrées de première nécessité, c'est le désordre social plus le désordre politique et qui a intérêt à ce que le désordre politique s'empare de tous ces pays ? Finalement la charge financière serait plus lourde. Il y a donc une appréciation que la France détermine je crois avec plus de sagesse que la plupart des pays dans le monde et cela est ressenti par les pays où vous représentez notre pays.\

Les crises intérieures, messieurs, évitons de nous en mêler. La tentation existe, les gouvernements en place redoutent toujours, soit un mouvement d'opinion, soit des tentatives de prise de pouvoir. Ils ont parfois tendance à assimiler ces mouvements de caractère interne, mi-politique, mi-ethnique, avec des agressions extérieures. On voit un peu partout l'ombre des conquérants lointains se profiler à l'horizon. C'est vrai ou ce n'est pas vrai. Votre devoir est de savoir distinguer et car ce qui est d'ordre interne ne nous concerne pas. Nous n'avons pas à intervenir dans la vie de ces pays sur le -plan de la gestion politique. En revanche, nous avons d'abord à assurer nos obligations lorsqu'il y a convention, traité de coopération contre toute agression extérieure. Nous avons connu cela au Togo, nous avons connu cela au Cameroun. Et cependant nous n'avons pas à pousser plus loin le bouchon de telle sorte que nous deviendrions les arbitres des mille et une difficultés intérieures que l'on peut distinguer ici ou là. J'insiste beaucoup sur ce point, messieurs. Il s'agit de pays souverains et cette souveraineté présente pour les peuples en question une accession très remarquable à la plénitude de leurs droits mais en même temps confère des obligations pour ces peuples eux-mêmes et nous ne sommes pas les arbitres de leurs différends internes. En revanche, il faut que tous ces pays d'Afrique, lorsque la France a contracté des obligations particulières avec eux, notamment sur le -plan de leur sécurité, sachent qu'à la première minute, la France, fidèle à ses engagements, les respecte dans les faits.

- Voilà, messieurs, quelques réflexions faites à haute voix, vous allez pouvoir à la fois travailler aujourd'hui et débattre. Je vous ai rappelé des données que vous connaissez. Il était utile cependant, et par ma voix, de les préciser. Pour le reste, naturellement, nous vous faisons confiance. Vous avez l'immense honneur d'être les représentants de la France et la France a aussi le devoir de faire confiance à ceux qui ont reçu cette charge honorable entre toutes.\